

Chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Gobat, Marguerite**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 58

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'après le texte de loi définitivement voté par le Grand Conseil, il est créé une caisse cantonale d'assurance contre le chômage dans les industries dites de guerre, dont la liste sera arrêtée par le Département du Commerce et de l'Industrie. Cette caisse sera alimentée notamment par les versements des patrons comme par ceux des employés, dans la proportion suivante : pour le patron, 55 centimes par jour par ouvrier et 45 centimes par ouvrière ; pour les employés, 20 centimes par ouvrier et 10 centimes par ouvrière. L'indemnité quotidienne de chômage variera de 75 centimes à 1 fr. 50 par ouvrière et de 1 fr. à 2 fr. par ouvrier. Les salaires féminins étant plus bas que les salaires masculins dans la généralité des cas, cette différence de cotisations comme d'indemnités se justifie, et pourtant en matière de chômage et de difficultés de vie, les ouvrières, pas plus que les maîtresses d'école, ne sont plus favorisées que les hommes ! Cette réserve faite, félicitons notre Corps législatif d'avoir pourtant, dans cette longue session un peu creuse comme résultats, mis sur pied une loi qui, malgré un caractère occasionnel nettement marqué, n'en est pas moins une œuvre intéressante de prévoyance sociale.

E. GD.

II. Chronique parlementaire fédérale.

La semaine qui devait clore la dernière session des Chambres fédérales a été absorbée par un événement si extraordinaire, si inattendu, si foudroyant, si ahurissant, dont les conséquences auraient pu être d'une telle gravité pour notre pays, que toutes les questions qui avaient rempli les séances jusqu'à ce moment reculent à l'arrière plan et perdent leur importance. Cet événement qui, d'ailleurs, nécessita la prolongation de la session, a d'un seul coup — tel un éclair qui, en une seconde, illumine l'horizon d'une clarté éblouissante — fait la lumière chez nous, dissipe le malaise qui pesait sur tant de cœurs, refait l'union de la Suisse. Et l'on peut bien dire que ce fut une journée bienfaisante, celle qui fit battre le cœur de la Confédération à l'unisson, une journée lumineuse, celle qui a déchiré le voile qui, petit à petit, sournoisement, s'étendait entre le peuple et le gouvernement, une journée réparatrice, celle qui a reconnu le droit et les revendications d'une partie du pays. De l'union parfaite réalisée à l'heure critique, la Confédération sort consolidée, raffermie dans les principes sur lesquels elle est érigée, éclairée aussi sur les devoirs imposés par la situation actuelle du monde.

Toutefois, plus d'une leçon se dégage de l'erreur commise par M. Hoffmann. La première de ces leçons, c'est que les pleins pouvoirs dont le Conseil fédéral fut investi, à l'heure où l'Europe presque entière prenait feu, — pleins pouvoirs qui devaient le mettre en mesure d'agir avec toute la rapidité et toute l'énergie possible, si l'incendie s'étendait jusque chez nous — ces pleins pouvoirs ont trop duré. Rares sont les hommes qui, sans abus et sans défaillance, passent à travers l'épreuve de l'autorité illimitée et non contrôlée : les autocrates, les usurpateurs de tous les pays et de toutes les époques en font foi. Nul n'est infallible. Il faudrait un caractère d'une trempe exceptionnelle, un dieu presque, pour résister aux tentations que suggère le pouvoir sans bornes. Des pleins pouvoirs conférés au gouvernement aux pleins pouvoirs que s'arroge un seul membre de ce gouvernement, il n'y a qu'un pas, pas qui, selon l'angle sous lequel on le juge, pouvait conduire à un résultat heureux, mais qui s'est avéré funeste, — l'opinion de la Suisse a été unanime sur ce point. Aujourd'hui que la lutte fratricide qui désole l'Europe, de crise aiguë a passé à l'état de maladie chronique d'une société pourrie d'injustice sociale et d'après exploitation capitaliste, il importe

que notre pays reprenne le seul régime qui s'adapte à sa forme et à sa tradition démocratiques.

Cette forme destinée à maintenir la souveraineté du peuple s'accorde d'ailleurs mal avec l'inamovibilité de notre gouvernement fédéral. Car inamovibilité est presque synonyme d'infailibilité. On l'a bien vu à la stupeur générale qui s'est manifestée lors de la démission de M. Hoffmann. Ce cas est unique dans les annales gouvernementales, et l'on était bien près d'admettre chez nous qu'un conseiller fédéral ne pouvait commettre une faute, ni être obligé à se démettre de ses fonctions. Or un gouvernement, dont les membres restent au poste jusqu'au bout, doit forcément tomber dans les défauts et les erreurs inhérents aux positions trop sûres. Certes, il ne saurait être question de proposer comme modèle le régime reconnu exécrable de certains grands Etats qui permet de changer de ministère selon les intrigues des politiciens, et s'il fallait choisir entre celui-là et le nôtre — tous les deux extrêmes, — le dernier serait préférable à coup sûr. Toutefois, puisqu'il est question de reviser la Constitution fédérale pour être en mesure d'augmenter le nombre de nos conseillers fédéraux, ne serait-il pas indiqué, par la même occasion, de donner plus de souplesse au corps administratif de la Confédération, en permettant aux fonctionnaires — du haut en bas de l'organisation gouvernementale — qui ont fait leur temps, de se retirer pour donner leur place aux forces plus vives dont le pays a besoin ? Cette question est liée à celle des retraites. Car les traitements des fonctionnaires sont trop modestes pour permettre des économies en vue de l'âge avancé. Cette question de première importance, dont dépend le bon fonctionnement de la machine administrative fédérale, aussi bien que cantonale, ne peut être résolue durant la période douloureuse dont les exigences immédiates pèsent sur notre pays dans une si forte mesure. Mais elle est de celles qui sont inséparables d'un régime démocratique et qui ne pourront être évitées à l'époque de reconstruction sociale qui s'édifiera sur les ruines actuelles.

Marguerite GOBAT.

LE FÉMINISME APRÈS LA GUERRE

La guerre mondiale changera quelque chose à l'organisation économique, politique, sociale et morale de l'humanité dite civilisée. Nous haussons volontiers nos espoirs à la hauteur de nos désirs ; aussi croyons-nous facilement à l'évolution rapide d'une société dont la sanglante crise actuelle a révélé le fond barbare.

Je doute cependant que les transformations soient importantes. Notre société de l'Europe occidentale est trop vieille, ses habitudes sont trop invétérées, elle est trop ankylosée pour rajeunir beaucoup. Ce seront peut-être des peuples plus mobiles, moins vieux, moins conservateurs — Slaves, Américains du Nord et du Sud — qui boiront à la fontaine de Jouvence retrouvée parmi le sang répandu.

La propriété privée, base de notre organisation sociale, semble devoir traverser intacte le présent conflit. Le cœur humain en sortira gonflé de regrets, d'amertume et de tristesse, ce qui est mauvais pour un recommencement. Il me semble que les transformations ne peuvent être que superficielles.

Sauf une, cependant, que je désire signaler aux lectrices de ce journal.

La guerre, en concentrant les hommes dans l'espace restreint des champs de bataille et des tranchées, a vidé les champs, les ateliers et les bureaux. Par nécessité de vivre, les femmes ont dû remplacer les absents. Ajoutez-y tant de femmes qui se sont